

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	43 (1914)
Heft:	2
Rubrik:	Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCHOS DE LA PRESSE

A propos de jouets. — « ... La partie de notre existence que les jouets devraient nous représenter est devenue aussi éloignée de nous qu'une autre vie, et pour nous rappeler ce qu'elle fut, il faut que nous voyions jouer des enfants eux-mêmes. A vrai dire, il n'est pas de mot plus inexact que celui que nous employons ainsi pour désigner leurs divertissements, car, en l'employant, nous l'afflechons du sens que nous lui avons donné dans notre langue de grandes personnes : jouer, pour nous, c'est se prêter à une émotion qu'on n'assume pas tout entière, à une action où l'on n'engage qu'une faible partie de ses forces. Rien n'est plus opposé au jeu des enfants : ils s'y livrent complètement, ils y abîment tout leur être. Jouer, pour eux, c'est croire ; dans le moment où ils sont marins, soldats, on ne pourrait pas les séparer du travesti qu'ils se sont donné, et l'on peut dire ainsi que le trait le plus marqué de leur caractère est le sérieux, non point ce sérieux des grandes personnes qui n'est qu'une mine du visage destinée à en imposer, mais ce sérieux véritable d'une nature qui n'a pas encore appris à se reprendre, et qui se jette dans tout ce qu'elle fait. On dit souvent que les enfants sont paresseux ; c'est mal les connaître : ils ne répugnent qu'à l'effort soutenu, mais il faut toujours qu'ils s'occupent, et ils sont surtout incapables de rester oisifs. De là leurs jeux : on dirait qu'avant de se fixer dans un emploi, leur âme veut les essayer tous. Plus tard, nous perdons cette disposition : ayant pris un rôle, nous le récitons et ne pensons plus aux autres. Les enfants ont dans leurs jouets les signes de tous les travaux et de toutes les valeurs humaines ; ils se lancent à corps perdu dans les activités les plus diverses : rois, guerriers, corsaires, bergers, voleurs ; ils cherchent impatiemment ce qu'ils seront ; et tandis qu'ils rient, courent, se heurtent, éperdus de joie et de nouveauté, peut-être, au fond d'eux-mêmes, leur âme attentive essaye de deviner leur destin et de sentir, dans leur conformité secrète de leur petite main avec le jouet qu'elle brandit, s'ils tiendront vraiment, un jour, le gouvernail, la bêche, l'épée ou le sceptre... » (De M. Abel Bonnard, dans le *Figaro*.)

* * *

La pédagogie comme science. — « En un certain sens, le domaine des choses de l'éducation est encore une terre vierge. On ne sait pas, on ne croit pas que là aussi il faut de la réflexion et des connaissances, qu'il s'agit d'une science comme les autres, dont les problèmes sont seulement un peu plus vastes et un peu plus complexes. » De W. Münch, professeur de pédagogie à l'Université de Berlin. Et de lui aussi cette phrase que cite l'*Education* : « Tous les programmes du monde ne seront jamais que des fragments de ce qu'on peut souhaiter ou réclamer. » Rien ne sera jamais parfait, pas même les programmes, ni les méthodes, et le progrès consiste à s'efforcer d'adapter mieux les programmes

aux nécessités présentes, de renouveler les méthodes, de les perfectionner toujours, sous le guide d'une psychologie de l'enfant toujours perfectible.

* * *

Pédanterie. — Du professeur de pédagogie à l'Université de Berlin, M. W. Münch : « Si par pédanterie, on entend toute habitude ferme et régulière de s'en tenir à des règles fixes, ou encore à ne pas négliger les petites choses à côté des grandes, et si n'être pas pédant, c'est planer noblement au-dessus des principes pour se laisser emporter par ses impulsions et ses humeurs tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre, on peut conclure qu'un peu de pédanterie fait nécessairement partie de l'éducation, surtout de celle des jeunes enfants, et est la condition de toute éducation en commun. »

* * *

Les retraites de l'enseignement libre français. — M. E. Dédé, bien connu par ses travaux sur les mutualités, expose, dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* (1^{er} septembre), le fonctionnement de la « Caisse centrale autonome des retraites de l'enseignement libre français » :

« Elle ne s'occupe pas de la collecte des contributions des assurés et des employeurs. Ces contributions parviennent à son compte par un jeu d'écriture prévu dans le décret du 25 mars 1911, en son art. 105.

Ce compte est ouvert à la Caisse des dépôts et consignations qui joue à l'égard de cette société le rôle d'un véritable banquier. Elle met les valeurs en lieu sûr, détache les coupons et exécute tous les ordres d'achat ou de vente que lui donne la société. Cette dernière possède ainsi la *gestion* complète de son patrimoine, elle peut le placer en valeurs nominatives, pour être plus tranquille, et verse elle-même directement à ses sociétaires les rentes par eux acquises.

Tout ce mécanisme ne va pas sans de nombreuses complications d'ordre intérieur et la tenue de bien des registres. Mais les assurés ne demandent qu'une chose, c'est de savoir ce qu'ils ont à leur compte et ce qui leur sera accordé un jour ; la caisse est toujours à même de leur donner satisfaction à cet égard. De même que les voyageurs ne se préoccupent pas des organes compliqués de la locomotive qui entraîne leurs wagons et ne lui demandent que de les mener à destination, de même les assurés de la caisse autonome n'ont qu'à exécuter les formalités assez simples qui leur incombent pour en être membres et n'ont qu'à attendre l'heure de leur retraite pour toucher leurs rentes.

Ah ! sans doute, les barèmes de la caisse ne lui permettent pas de promettre une rente supérieure à celle que donne la Caisse de l'Etat. Et cela est sage. Car les versements et les barèmes étant identiques pour l'une et pour l'autre, on ne voit pas pourquoi la première promettrait à ses membres des avantages matériels supérieurs à ceux de la seconde.

L'œuvre professionnelle réalisée, la gestion d'un patrimoine dû à l'initiative privée et qui, sans cette caisse, aurait été englouti dans la masse des fonds manipulés par l'Etat, la possibilité de faire des place-

ments susceptibles d'encourager des entreprises communales, départementales, coloniales, commerciales, une union plus étroite créée entre les membres de l'enseignement, la création de sociétés d'habitations à bon marché ou de jardins ouvriers dont profiteraient ses membres, etc., sont déjà des raisons suffisantes pour engager tous les intéressés à s'adresser à cette caisse plutôt qu'à celle de l'Etat. N'oublions pas qu'ils sont des assujettis à la loi du 5 avril 1910, qu'ils doivent donc en remplir les obligations. Il faut choisir entre la Caisse d'Etat et la caisse professionnelle due à l'initiative privée de leurs organisations, de leurs collègues, de leurs protecteurs, de leurs amis ; ils n'hésiteront pas à choisir cette dernière.

Mais il est possible pourtant d'entrevoir avec cette institution des rentes supérieures à celles accordées par la Caisse d'Etat. Ce ne sont pas des certitudes, mais des probabilités.

D'abord, si cette caisse arrivait à un chiffre de 12,000 adhérents, elle recevrait comme allocation de l'Etat 12,000 fr. (soit 1 fr. par tête d'adhérent). Cette somme lui permettrait de payer ses frais généraux et de mettre peut-être chaque année quelques fonds à la réserve.

Puis l'on peut espérer que, grâce aux conseils compétents et dévoués qui lui sont acquis, il lui sera possible de placer l'ensemble de ces capitaux à un taux moyen supérieur à celui prévu pour le calcul des barèmes officiels. Dès lors, la capitalisation étant supérieure, les rentes seront également plus élevées que celle de la Caisse d'Etat.

Enfin, il serait tout à fait désirable d'intéresser à cette entreprise toutes les bonnes volontés qui comprennent la nécessité d'assurer à nos enfants un enseignement catholique. Subventionner des écoles libres est indispensable : mais veiller à ce que leurs instituteurs et institutrices aient leurs vieux jours garantis, ne pas laisser dans la détresse ceux qui se seront usés à élever notre jeunesse française, est aussi un impérieux devoir.

En entourant de réelles garanties l'avenir des maîtres et maîtresses de nos écoles, on permet le recrutement d'intelligences et de dévouements qui, sans cela, ne dirigerait peut-être pas leurs activités de ce côté.

Un tel concours financier servirait à constituer un fonds de réserve. Plus il serait important, plus la société serait à même d'accorder, grâce à lui, des bonifications aux pensions de retraites ou des allocations à ceux qui, par suite d'invalidité, demanderaient, avant l'âge légal (60 ans), la liquidation de leur pension.

Ce sont les membres honoraires qui, permettant à tant de sociétés de secours mutuels de boucler leurs budgets, d'augmenter leurs fonds disponibles, d'accorder même des retraites à leurs participants, pourraient par de petites contributions annuelles constituer très rapidement un fonds de réserve. Eux aussi mettraient cette caisse en mesure de majorer dans de fortes proportions les chiffres de rentes officiels.

Sans doute, les bureaux diocésains, chargés de l'enseignement libre, subventionneront une initiative si intimement liée à leurs préoccupations. Mais la masse des catholiques qui connaît les bienfaits de nos écoles libres doit aussi verser ses oboles, grosses ou petites, à une œuvre de cette importance. »

* * *

Comment se faire obéir. — Les réflexions de M. Beaufreton, dans le *Jardin d'enfants*, ne sont pas très neuves, mais toujours opportunes. M. Beaufreton pose en principe que les enfants vraiment méchants ne sont que l'exception. L'inclination à faire le contraire de ce qui est commandé est rare ; la plupart du temps « nos enfants sont rendus désobéissants par notre ignorance de l'art de les faire obéir ». Il y a, sans doute, des enfants « ignorants, étourdis, nerveux ou turbulents ». Les traiter de méchants, c'est les porter à renoncer à l'effort, à se cantonner dans une indifférence résignée et, parfois, à mettre un faux point d'honneur « à montrer de quoi est capable un enfant méchant ». Pour être obéi, il importe de ne commander que des choses *possibles*. « Que les parents ne prescrivent pas à des enfants de jouer sans se salir, sans faire du bruit, etc., comme si le jeu n'était par excellence le mouvement et comme si le mouvement ne produisait pas du bruit ! » Ensuite, on commandera le moins possible. Multiplier les prescriptions, c'est s'exposer à voir l'enfant n'en observer aucune. Enfin, il ne faut pas hésiter, dès que cela est possible, à donner aux enfants le pourquoi des ordres. « Traitons-les comme des personnes raisonnables ; l'obéissance leur sera rendue plus facile, et nous serons d'autant plus en droit d'exiger l'obéissance immédiate, absolue. » Il ne s'agit pas de discuter avec eux, ni de dissenter devant eux. « Qu'un bon motif vienne appuyer notre ordre ; s'il survient une objection, ne nous attardons pas à la discuter, mais arrêtons-la tout de suite : Jean, je t'ai dit pourquoi ; obéis maintenant. » L'exécution se fait-elle attendre ? Laissons à l'enfant le temps de la réflexion. S'il tarde à obtempérer à notre injonction, faisons appel à sa conscience « en répétant la prescription avec autant de fermeté que de gravité dans le ton ». En dernier ressort, il faudrait faire sentir que l'obstination dans la désobéissance n'amènerait pas à capituler.

E. DÉVAUD.



BIBLIOGRAPHIES

G. de REYNOLD, **Contes et légendes de la Suisse héroïque**, un volume in-10^e de 336 pages, illustré de 22 dessins du peintre Edmond Bille. Lausanne, chez Payot. Prix : 4 fr.

M. Gonzague de Reynold ne se contente pas d'être un historien littéraire de grande valeur ; il veut encore être un conteur délicat, appliqué à recueillir les légendes du passé pour composer ensuite de captivants récits. Le recueil qu'il vient d'achever contient une vingtaine de récits plus ou moins romanesques. Les uns sont purement légendaires ou imaginés par l'auteur. D'autres proviennent d'un thème antérieurement connu, qu'il a trouvé, recueilli et travaillé à son élégante manière. D'autres, enfin, reposent sur des textes anciens prove-